



ATB

البنك العربي لتونس

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 (UNITÉ : EN 1000 DT)

	Exercice 2016	Exercice 2015
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	373 709	333 244
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-173 879	-165 665
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-15 439	-38 533
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-339 983	-220 577
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	237 816	354 992
Titres de placement	188 396	53 173
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-71 741	-64 911
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-34 688	-43 809
Impôt sur les sociétés	-2 523	-2 029
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	161 668	205 885
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	19 514	15 690
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement	-62 668	-67 337
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations	-10 209	-11 435
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-53 363	-63 082
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission d'actions	-	-
Emission / Remboursement d'emprunts	-8 347	-8 347
Augmentation \ diminution ressources spéciales	47 614	37 460
Dividendes versés	-22 865	-23 180
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	16 402	5 933
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	124 706	148 736
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	-330 512	-479 248
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	-205 806	-330 512

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016 TELS QU'ILS SERONT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2017

Bilan Consolidé Exercice clos le 31 décembre 2016 (Unité : en 1000 DT)

	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	90 521	104 337
Créances sur les établissements bancaires et financiers	299 220	290 534
Créances sur la clientèle	3 660 592	3 336 994
Portefeuille-titres commercial	857 314	1 067 488
Portefeuille d'investissement	385 223	363 522
Titres mis en équivalence	48 770	63 309
Valeurs immobilisées	69 357	70 210
Autres actifs	49 313	67 644
TOTAL ACTIF	5 460 310	5 364 038
PASSIF		
Banque centrale et CCP	470 000	680 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	95 197	51 017
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 057 261	3 845 333
Emprunts et ressources spéciales	181 696	177 455
Autres passifs	68 510	45 847
TOTAL PASSIF	4 872 664	4 799 652
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Réserves groupe	431 103	394 857
Résultat consolidé de l'exercice	47 789	61 288
TOTAL CAPITAUX PROPRES	578 892	556 145
Part des minoritaires dans les réserves	7 550	6 732
Part des minoritaires dans le résultat	1 204	1 509
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES	5 460 310	5 364 038

Etat des engagements hors bilan Consolidé Exercice clos le 31 décembre 2016 (Unité : en 1000 DT)

	31/12/2016	31/12/2015
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	499 920	468 774
Crédits documentaires	275 191	288 813
Actifs donnés en garantie	470 000	680 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 245 111	1 437 587
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	150 511	230 315
Engagements sur titres	500	611
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	151 011	230 926
ENGAGEMENTS RECUS		
Garanties reçues	373 203	370 669

Etat de résultat Consolidé Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2016 (Unité : en 1000 DT)

	Exercice 2016	Exercice 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et revenus assimilés	240 011	231 162
Commissions (en produits)	55 066	49 047
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	68 067	66 554
Revenus du portefeuille d'investissement	17 521	17 278
Total produits d'exploitation bancaire	380 665	364 041
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts encourus et charges assimilées	160 210	150 944
Commissions encourues	4 730	10 098
Total charges d'exploitation bancaire	164 940	161 042
PRODUIT NET BANCAIRE	215 725	202 999
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(33 078)	(23 645)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(6 657)	(3 860)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	3 591	3 798
Autres produits d'exploitation	108	110
Frais de Personnel	(75 805)	(66 180)
Charges générales d'exploitation	(36 260)	(34 459)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations	(12 608)	(12 830)
RESULTAT D'EXPLOITATION	55 016	65 933
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	198	548
Impôt sur les bénéfices	(2 623)	(2 588)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	52 591	62 797
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	(3 599)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	48 992	62 797
Part des minoritaires	1 203	1 509
RESULTAT NET DU GROUPE	47 789	61 288
Effets des modifications comptables (net d'impôts)	-	-
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	47 789	61 288

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

1) REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2016, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2) Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

• Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 7 Mai 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 08 Mai 2017

Les commissaires aux comptes

FMBZ - KPMG
Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI

CMC - DFK International
Chérif BEN ZINA